

Suite au succès du concours commun des IEP de régions, Sciences Po Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse organisent pour la seconde fois cette année un concours mutualisant l'entrée dans leurs Instituts d'Études Politiques accessible exclusivement aux étudiants en première année post-bac. Ouvert aux étudiants ayant validé un bac +1 (60 crédits ECTS) ou étant sur le point de le valider, ce concours devrait ouvrir 250 places, pour certainement près de 5 000 candidats. L'équation est simple, seuls 5 à 10 % des postulants pourront accéder directement à la deuxième année de ces prestigieuses écoles. Ce livre a été conçu pour vous aider à en faire partie. En commençant tout d'abord par les questions initiales, pourquoi Sciences Po ? Quel IEP choisir ? Comment maximiser mes chances d'entrer dans un IEP ?

A. Entrer à Sciences Po

Repousser le choix d'orientation est un des luxes offerts par Sciences Po. En effet, cette formation en cinq ans directement accessible après le bac alterne à la fois des enseignements généralistes et professionnalisant ainsi qu'une opportunité de mobilité à l'étranger en stage ou en université.

La scolarité dans les IEP est organisée selon une logique de spécialisation progressive. En effet, tous les IEP du concours commun sont organisés selon la même logique : deux années généralistes permettant aux étudiants de se forger une solide culture générale et une bonne capacité à analyser et appréhender la société. Basées sur des cours de droit, d'économie, d'histoire, de Sciences Politiques et de langues, ces deux premières années permettent à chaque étudiant d'affirmer progressivement ses choix qui le conduiront à un diplôme de niveau master reconnu en France comme à l'étranger. En entrant en deuxième année, vous arriverez au moment où les étudiants entrés en première année continuent d'avoir des cours généralistes mais commencent à se spécialiser.

La troisième année est à la fois à part et totalement intégrée au cursus de l'étudiant. À part, car elle permet de découvrir un nouvel univers, celui d'une université étrangère ou du monde professionnel. Articulé autour d'une année à l'université, d'une année de stage ou parfois d'un mélange entre les deux, ce temps de mobilité permet aux candidats de s'ouvrir au monde et sera au final un très précieux atout sur le curriculum vitae. Le point fort des IEP dans ce domaine est double : un très large choix de partenaires et une intégration parfaite de cette année au diplôme. Là où

il est parfois nécessaire d'obtenir des dérogations à la faculté, l'année de mobilité est obligatoire pour tous les étudiants, même si elle peut être éventuellement réalisée en France pour ceux qui le souhaitent.

Au retour de leur année de mobilité, les étudiants s'inscrivent dans un Master avec en vue leur première expérience professionnelle. Après une quatrième année axée sur un des champs principaux des IEP : droit, économie, science politique, communication... l'étudiant s'inscrit dans une année de Master II qui se déroulera en partie en stage s'il choisit une formation « professionnalisante ». Lorsque la spécialité souhaitée par l'étudiant n'est pas dispensée au sein de son IEP, il peut demander à suivre un master d'un des autres IEP du concours commun et éventuellement de Bordeaux et Grenoble également. Les diplômés des Instituts d'Études Politiques peuvent donc à la fois avoir un diplôme en commun et des carrières très hétérogènes. Ainsi, à l'issue de Sciences Po, beaucoup de candidats s'inscrivent dans une carrière publique dans la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière mais d'autres s'inscrivent aussi dans le monde de l'entreprise notamment dans le domaine de la communication et du management. Certains étudiants choisissent de s'inscrire dans l'international avec des postes dans les affaires européennes, internationales ou culturelles. D'autres poursuivent sur des études qui conduisent à devenir haut fonctionnaire ou enseignant-chercheur, comme les deux auteurs de ce livre. Autant de parcours que d'étudiants dans ces instituts aux multiples débouchés.

B. Les sept IEP du concours commun

Le faible nombre de places ouvertes dans ce nouveau concours limite les chances d'être reçu dans l'IEP de son choix, néanmoins, il reste tout de même important de bien choisir l'ordre des IEP lors de l'inscription, même si, ce choix n'est pas irréversible puisqu'en cinquième année une mobilité peut être envisagée. Tous les IEP ont aujourd'hui beaucoup de points communs mais chacun conserve une identité et des spécificités.

Des sept IEP du concours commun, Strasbourg est le plus ancien. Créé en 1945, cet IEP jouit de son intégration au cœur d'une des capitales européennes et de l'université de Strasbourg, ses deux points forts. La présence de l'ENA et de l'INET (Institut national des études territoriales, l'équivalent de l'ENA pour la fonction publique territoriale) a renforcé l'intégration des candidats au sein des différentes fonctions publiques

nationale et européenne. La section économie et finance est aussi très présente dans cet IEP.

L'Institut d'Études Politiques de Lyon, créé en 1948, siège au « Centre Berthelot » qui était autrefois l'École de santé militaire avant de devenir pendant l'occupation le siège de la Gestapo de Lyon. Dès la première année du diplôme, l'IEP propose, en plus des enseignements obligatoires, une spécialisation par aire géographique (monde arabe, extrême-oriental, Europe, Amérique latine...) associant des cours de langues et des formations spécialisées (droit, culture, civilisation...). Cet IEP est aussi connu pour sa filière communication et affaire publique menant à des masters bien cotés.

L'Institut d'Études Politiques de Toulouse, également créé en 1948, est inscrit dans un cadre universitaire où les sciences sociales sont particulièrement dynamiques. Cet institut propose un parcours en études sociologiques du genre particulièrement complet ainsi que des études tournées vers l'Amérique latine et la poursuite dans le domaine doctoral.

L'Institut d'Études Politiques d'Aix, créé en 1956, se veut aussi tourné vers l'international et notamment vers le monde arabo-musulman. Outre son bon positionnement dans les études juridiques et les carrières publiques, l'IEP d'Aix-en-Provence a su développer ses enseignements en matière de langues et de culture générale en faisant un des IEP les plus prestigieux.

Créé en 1991, l'Institut d'Études Politiques de Lille est l'un des deux IEP les plus récents avec Rennes. Situé au cœur de la mégalopole européenne et à une heure de TGV de Paris, l'IEP de Lille a su jouer de ses atouts pour offrir chaque semaine aux étudiants de nombreuses conférences de personnalités politiques, d'intellectuels ou de personnes issues de la sphère privée. Il propose également une section européenne dynamique et de partenariats prestigieux noués avec l'université du Kent ou l'École Supérieure de Journalisme de Lille. Il s'agit d'un des IEP des plus demandés actuellement.

L'Institut d'Études Politiques de Rennes, créé la même année que celui de Lille a très rapidement axé ses enseignements sur l'excellence dans le domaine des concours administratifs. À l'opposé, l'Institut d'Études Politiques de Rennes a aussi réussi à trouver sa place dans la sphère privée avec une section éco-finance dynamique.

L'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye a accueilli sa première promotion de 82 étudiants en septembre 2014. Dernier né des IEP, il s'appuie sur la force des universités de Versailles Saint-Quentin-en-

Yvelines et de Cergy-Pontoise pour offrir l'attrait d'un IEP de Province combiné à celui de l'Île-de-France.

C. Pourquoi le choix d'une épreuve de questions contemporaines

En s'alliant autour d'un concours commun, les sept IEP ont souhaité mettre en exergue les points communs qui unissent les différents instituts et notamment leur caractère pluridisciplinaire. Cet élément se retrouve dans le programme du concours qui allie culture générale, langue vivante et matières fondamentales de Sciences Po. Pour rappel, les sept coefficients de l'épreuve sont répartis ainsi :

Épreuve	Durée	Coefficient
Questions contemporaines	Trois heures	2
Épreuve sur spécialité Histoire, Économie, Science politique ou Droit constitutionnel	Trois heures	3
Langue vivante (allemand, anglais, espagnol ou italien)	Une heure trente	2

Toutes les épreuves ayant un fort coefficient, les questions contemporaines sont un des piliers de ce concours commun, l'une des épreuves qui fera la différence. Il est bien difficile d'accéder à Sciences Po en n'obtenant pas la moyenne à l'une de ces épreuves. Cette épreuve de questions contemporaines permet de mesurer les capacités des candidats à tenir une démonstration sur un sujet imposé, ce qui implique des qualités de forme et de fond.

En ce qui concerne les qualités de forme, la première à rechercher est la **clarté** dans l'expression. Le candidat doit présenter sa pensée de la manière la plus claire, la plus simple, en évitant d'avoir recours à des phrases complexes ou à des tournures grandiloquentes. La clarté de l'expression passe souvent par la clarté de la pensée qui est particulièrement visible sur un temps que l'on évoquera ultérieurement, le plan. La clarté passe aussi par une copie aérée et bien écrite, ce que l'on travaillera dans le prochain chapitre. Le correcteur ne saurait perdre du temps à déchiffrer une écriture illisible ou à chercher la structuration de vos propos, il est donc indispensable de soigner ces éléments.

La **simplicité** et la **neutralité** doivent aussi être de mise. Plus le sujet est complexe, plus le candidat doit s'efforcer de rester simple et d'éviter un jargon parfois bien mal employé. Il faut se méfier des styles lourds et indigestes pour toujours rechercher les phrases les plus courtes. Le style attendu doit, en outre, se garder d'entrer dans un registre trop engagé. Il faut être neutre, choisir des mots toujours sobres en évitant les superlatifs ou exagérations, en éludant le risque de politiser sa copie sur des sujets épineux. Une personnalisation excessive des copies est souvent critiquée : elle doit être évitée car elle n'est pas adaptée à l'exercice. Le « je » est naturellement interdit, tout comme la présence d'opinions personnelles qui ne doivent transparaître que dans la problématique et le plan retenus.

Une copie **homogène** et **élégante** est également recherchée. Dans les mois qui viennent vous devez travailler à trouver votre style de rédaction. Un style qui vous distinguera des autres candidats et qui donnera au correcteur l'envie de lire votre copie. Ce style doit être permanent, il ne doit pas varier d'un paragraphe à l'autre, d'une partie à l'autre. Les fautes d'orthographe sont à proscrire tout comme les incorrections grammaticales ou les erreurs. Dix fautes mineures peuvent être tolérées dans une copie écrite rapidement, mais aucune faute ne peut être admise en introduction, dans les phrases titres ou en conclusion. Les fautes graves font rapidement perdre de la crédibilité à votre copie, elles doivent donc être surveillées. Au-delà de dix fautes, le correcteur est habilité à vous retirer deux points – précieux – qui peuvent vous condamner à passer en dessous de la barre des dix.

En ce qui concerne le fond, les exigences sont avant tout celles que l'on est en mesure d'attendre d'un étudiant en première année de Sciences Po. Les copies doivent être abondamment référencées. Il faut chercher à citer le plus grand nombre d'auteurs de référence en lien avec le sujet qui viendront appuyer votre démonstration. C'est l'objet de ce livre.

Votre copie doit donc montrer l'étendue de votre culture générale qui doit être **précise, concrète et actuelle**. Votre démonstration doit s'appuyer sur des auteurs de référence, des connaissances précises qu'elles soient « classiques » ou issues d'un suivi attentif de l'actualité. L'objectif de cette épreuve est notamment de remplacer ou de fusionner les épreuves d'actualité et de culture générale qui étaient présentes dans les concours des IEP avant l'hexaconcours. Les correcteurs chercheront donc à voir si vous pensez à allier votre culture générale, issue de vos enseignements de français, de philosophie, d'histoire-géographie ou de sciences humaines et sociales – et votre maîtrise de l'environnement

contemporain. C'est pourquoi l'épreuve ne se nomme pas culture générale, mais questions contemporaines.

Pour réussir cette épreuve, il est donc très important de présenter un raisonnement **structuré et illustré** répondant précisément au sujet. Les correcteurs sanctionneront l'étalage de connaissances sans lien avec le sujet et assimilé à un hors-sujet. Il est très important que le sujet ne soit pas traité de manière partielle, pour conserver la dimension qui lui a été fixée, c'est-à-dire une réflexion globale sur la thématique fournie.

Outre la culture du candidat, cette épreuve cherche à évaluer les capacités du candidat à avancer des **idées précises et claires**. Trop de copies confondent exemples et idées, alors que votre plan doit toujours partir des idées et être illustré par des exemples. Ces idées doivent être agencées de manière **logique et ordonnée**. Nous reviendrons sur le choix du plan pour cette épreuve, mais dans le cas d'un plan en deux parties, deux sous-parties, souvent conseillé pour l'épreuve de questions contemporaines, il est indispensable de présenter huit idées dans votre copie. Chaque idée doit occuper une quinzaine de lignes dans lesquelles vous développerez sa portée, à l'aide d'un auteur ou d'un argument de référence. Vous illustrerez clairement cette idée par le biais d'exemples précis et actuels.

D. Comprendre l'esprit de l'épreuve

Pour comprendre la forme de cette épreuve, il est intéressant de regarder quels sont les sujets issus des thèmes des années précédentes sur le concours d'entrée en bac+1. Ainsi dans les six dernières années, le concours a proposé douze thématiques et autant de sujets variés.

La première année, le thème « **environnement** » et « **identités** » a amené un sujet sur chacun des thèmes: « Une politique de l'environnement est-elle possible ? » Et « Affirmer les identités, est-ce nécessairement affirmer les différences ? » Chaque sujet porte donc clairement sur l'un des thèmes dont le mot figure dans l'énoncé.

L'année suivante, les thèmes « **guerre** » et « **capitalisme** », ont amené deux sujets: « Peut-on "civiliser" les manières de faire la guerre ? » Et « Internationaliser marchés et échanges, est-ce conjurer la guerre ? » On voit ici que les deux sujets portent le mot « guerre » alors qu'aucun n'aborde le terme de « capitalisme ». Le second sujet portait pourtant clairement sur ce thème, mais sur une question qui croisait en fait les

deux thèmes. Il était donc, ici, impossible de faire l'impasse sur la préparation d'un des sujets car les sujets croisés sont possibles même s'ils n'ont eu lieu que cette seule année.

En 2010, il était plus difficile d'imaginer des sujets croisés tant les thématiques semblaient éloignées. Ainsi pour les thèmes « **vieillesse** » et « **médias** », les sujets ont été : « Une société qui vieillit est-elle condamnée au déclin ? » et « Dans quelle mesure les médias sont-ils le reflet de la société ? » Deux leçons à retirer de ces sujets, la première c'est que pour la première fois, un sujet n'utilisait pas tel quel le mot de la thématique puisque « **vieillesse** » devient « une société qui vieillit ». La seconde, c'est que le sujet peut être posé sous une forme proche d'une problématique avec cette expression « dans quelle mesure », il fallait pourtant reformuler ce sujet pour bien le traiter. Un sujet ne peut jamais être repris tel quel en problématique.

En 2011, pour les thématiques « **argent** » et « **frontières** », les sujets proposés étaient : « Les pouvoirs ont-ils besoin de frontières ? » Et, « argent et démocratie ». Si les deux mots figurent à nouveau dans le sujet, force est de constater qu'une différence majeure avec les autres années est apparue, un concept clé a été adjoint au sujet à savoir « démocratie » et « pouvoirs ». Ces éléments doivent rappeler au candidat, que s'il est nécessaire de bien travailler les thématiques à travers l'ouvrage que vous avez entre les mains, il n'en est pas moins important d'être équipé d'une solide culture générale pour ne pas passer à côté des autres mots du sujet.

En 2012, pour les thématiques « **religion** » et « **sport** », les candidats ont dû réfléchir à deux questions relativement complexes : La laïcité, garantie des libertés religieuses ? et Le sport, une affaire d'État(s) ?

En 2013, sur les thématiques de « **justice** » et de « **science** », les sujets ont été : « Doit-on faire confiance à la justice ? » et « La science est-elle l'affaire de tous ? ». Si le premier peut sembler complexe, le second était un sujet prévisible et classique. À ce titre une fois encore, les candidats qui ont bien travaillé les deux thèmes ont été privilégiés comparés à ceux qui n'ont préféré travailler que le seul thème de la justice.

En 2014, deux thématiques étaient proposées en bac 0, la « **culture** » et le « **travail** », et deux thématiques étaient proposées en bac+1, l'« **engagement** » et la « **ville** ».

En résumé, on voit que l'épreuve telle qu'elle se présente offre des sujets en lien direct avec les thèmes à travailler, qui demandent toutefois une solide culture générale. Il est impossible pour le candidat de faire l'impasse sur l'une ou l'autre des thématiques car un sujet « croisé » peut être

proposé, mêlant étroitement les deux notions et que chaque année un des deux sujets peut apparaître plus complexe que l'autre.

E. Comprendre le choix des thèmes de l'année

1. La notion de santé est relativement fermée

Selon le préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Dans le cadre de Sciences Po la santé doit être pensée en premier lieu comme une politique publique : la question renvoie alors à la mise en place d'un régime de protection sociale incluant une protection en matière de santé. La thématique englobe alors la question de l'amélioration de ce système mais aussi de ces nouveaux défis notamment face à l'augmentation des dépenses de santé. Les sujets pourraient englober tous ces thèmes.

Par ailleurs, la notion de santé peut aussi renvoyer à la question de la préoccupation des individus pour la santé et doit à ce titre s'inscrire davantage dans des réflexions sociologiques. La santé est alors une préoccupation nouvelle qui a suivi l'évolution de la société et la recherche notamment pour les individus d'une vie plus saine associée à une préoccupation de l'image de soi.

Au final, les sujets sur la thématique de santé semblent plus simples à anticiper et moins larges que ce que l'on peut rencontrer sur l'autre thématique toutefois, la santé peut apparaître une thématique plus technique et plus complexe à aborder.

2. À l'opposé la notion d'inégalité est nettement plus ouverte

Par définition, l'inégalité est le caractère de ce qui n'est pas égal. En la matière, les réflexions peuvent englober, dans une logique pluridisciplinaire recherchée dans ce concours des IEP, des sujets très différents ayant trait aux inégalités politique, économique, culturelle, sociale, sexuelle, etc.